

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 28 MARS 2024

N° 2024-04-01

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142
Présents (mini 40) : 46
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262
Présentes : 73
Exprimées par pouvoirs : 101
Total (mini 132) : 174
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix chacun)

Didier-Claude BLANC, Patricia PICARD.

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN.

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 7 voix)

Gérard TENOUX

5 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)

Gilles CREMILLIEUX, Gérald GRIFFIT suppléant, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX.

37 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)

Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Françoise BELLANGER suppléante, Éric BOLLARD suppléant, Marc BOMPARD, Muriel BREDY, Hélène BRETTON, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Daniel CHARASSE suppléant, Pascal CIRER-METHEL, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Christian GODART, Claudine GOURDON, Vincent JACQUEMART, Nicolas JANNOT, Catherine LANTEAUME, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jean-Noël PASERO, Martine PECH-RABASSE, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Olivier REYNAUD, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Daniel ROUIT suppléant, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Didier ROUSSELLE à Sébastien BERNARD, Monique BALDUCCHI à Philippe CAHN, Annie FEUILLAS et Alain LABROT à Pascal CIRER-METHEL, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Jean-François PERILHOU et Caroline YAFFEE à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Claude BAS à Stéphane DECONINCK, Jean-Paul MAZEL à Rosy FERRIGNO, Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Fabien LIMONTA et Sylvie PEROT à Corinne MOULIN, Viviane COURBET à Martine PECH-RABASSE, Renée MAOUI et Catherine RIMBERT à Nicole PELOUX, Julien CORNILLET et Marlène MOURIER à Patricia PICARD, Jeannie DENIEAULT à Olivier REYNAUD, Didier ROBERT à Éric RICHARD, Pierre COMBES et Yannis ROCHAS à Pascale ROCHAS, Jean-Christophe CAMP et Laurent COMBEL à Christelle RUYSSCHAERT, Alain JEUNE (Vesc) et Alain JEUNE (CCPDB) à Lionel TARDY, Françoise PINET et Agnès ROSSI à Gérard TENOUX.

Délégués excusés

Laurence GIRARD, Annkatrin JEPSEN, Sophie LACOSTE-PERICARD, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Roland PEYRON, Éric PHELIPPEAU.

Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Alpes, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons, Marie POCHON députée de la 3^e circonscription de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

Gérard BICHON, Patricia BILCOCQ suppléante, Philippe CANOVAS (DDFIP Nyons), Jacques SELLIER conseiller municipal de Chabestan, Henri GRAUGNARD suppléant, Jean SCHÜLER suppléant

Invité-es :

Frédéric GIRARD, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme
Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Rapport

La Présidente rappelle que, par délibération n° 2023-13-05, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (PnrBp) a décidé d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour l'ensemble de ses budgets à compter du 1^{er} janvier 2024.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le PnrBp doit se doter avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57 d'un règlement budgétaire et financier qui sera valable pour la durée de la mandature.

Le RBF a pour vocation de rappeler, au sein d'un document unique, les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que des processus de gestion propres au PnrBp.

Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les modalités de gestion interne dans le respect du cadre prévu par la réglementation. Le RBF annexé à la présente délibération évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus du PnrBp.

Délibération

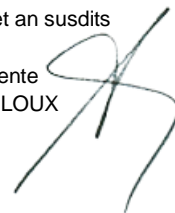
- ◆ Vu l'article L5217-10-8 du code général des collectivités territoriales
- ◆ Vu la délibération n° 2023-13-05, le Comité Syndical adoptant la nomenclature budgétaire et comptable de la M57

Après en avoir délibéré, par 171 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Comité Syndical

- **Adopte** le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



Une autre vie s'invente ici